

## Election au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est actuellement composé comme suit :

**Membres de droit :**

**Bibliothèque publique d'information**, représentée par Julien Farenc, Chef du service cinéma  
**Bibliothèque nationale de France**, représentée par Julie Guillaumot, cheffe du service Vidéo

**Membres élus, collège des bibliothèques :**

**Bibliothèque Départementale de l'Ain**, représentée par Catherine Huquet  
**Médiathèque Carré d'Art à Nîmes**, représentée par Dominique Rousselet  
**Direction Départementale de la Lecture Publique de l'Hérault**, représentée par Philippe Chenieux  
**Bibliothèque de la Cinémathèque française**, représentée par Véronique Rossignol  
**Bibliothèque Municipale du Havre**, représentée par Thierry Barriaux  
**Bibliothèque François Truffaut de Paris**, représentée par Emmanuel Valentini  
**Bibliothèque de Grenoble**, représentée par Marion Didier  
**Bibliothèque nationale supérieure des arts décoratifs de Paris**, représentée par Christophe Thomas  
**Bibliothèque Mériadeck de Bordeaux**, représentée par Delphine Ledru  
**Bibliothèque La Contemporaine de Paris 10**, représentée par Valérie Tesnière

**Membres élus, collège des autres membres :**

**Artisans Mutualistes des Images**, représenté par Jean-Yves de Lépinay  
**Heure Exquise !**, représentée par Thierry Destriez  
**ACRIF**, représentée par Didier Kiner  
**CICLIC**, représentée par Emilie Parey  
**ACIM**, représentée par Dominique Auer  
**BiblioCité**, représenté par Stéphanie Meissonnier  
**ACID - Association du cinéma indépendant pour sa diffusion**, représentée par Delphine Deloget

**Les mandats de trois structures élues pour 3 ans au Conseil d'administration – Collège des bibliothèques arrivent à échéance :**

**Médiathèque Carré d'Art à Nîmes**, représentée par Dominique Rousselet  
**Bibliothèque de Grenoble**, représentée par Marion Didier  
**Bibliothèque de la Cinémathèque française**, représentée par Véronique Rossignol

**Les trois structures renouvellent leur candidature.**

Aucun des mandats du Collège des autres adhérents n'arrive à échéance.

**Le nombre de candidats étant inférieur au nombre de postes disponibles, il est possible de voter pour tous les candidats.**